

**Syndicat Intercommunal
du Service Public de l'Eau
en Cévennes**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
du 12 décembre 2023**

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes s'est réuni au siège du SISPEC le 10 décembre 2023, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MICHEL.

Date de la convocation : 6 décembre 2023

Date de l'affichage : 6 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 11

Etaient présents : PASCAL Florent, ECLERCY Bernard, MERCIER Jean-Claude, MANIFACIER Christian, RISSE Michel, ARAKELIAN Jean-Jacques, DESCHANELS Georgette, MICHEL Jean-Marc, LAPIERRE Marie-Jeanne, LAURENT Josy, THIBON Hubert.

Etaient excusés : PRADIER Éric, AUBERT Julien, ROGIER Olivier (pouvoir à Florent PASCAL), GIRARD Hervé (pouvoir à Georgette DESCHANELS), GOUNON Lauriane (pouvoir à Jean-Jacques ARAKELIAN), FAUCUIT Georges (pouvoir à Jean-Marc MICHEL).

Etaient absents : TOUREL Jean-Luc, DOLADILLE Monique

Participaient à la réunion : Agnès AUDIBERT, Nadège GERMA, Hervé DEWEZ RICHON

Secrétaire de séance : Georgette DESCHANELS

Objet : Convention financière avec la Commune des Vans pour prise en charge par la commune de 50% du montant de réfection de la chaussée de la Montée du Pradal

CS202312001

Le Président rappelle que lors des travaux de sécurisation en eau potable du secteur de Gravières, la commune des Vans a fait le choix de faire reprendre l'intégralité de la voirie de la Montée du Pradal, le SISPEC n'ayant à sa charge que l'emprise de la tranchée.

La répartition estimée a été de 50% SISPEC, 50 % LES VANS pour un montant total de dépenses de 15 426,70 € HT.

La part de la Commune des Vans s'élève donc à 7 713,35 € HT

Le Président propose donc de signer une convention avec la Commune des Vans afin que le SISPEC puisse lui refacturer les 50% dont elle a la charge.

Décision :

Après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Comité Syndical valide la proposition du Président et autorise Mr Jean-Jacques ARAKELIAN a signer tout document se rapportant à cette affaire considérant que Mr MICHEL sera signataire pour la Commune des Vans en sa qualité de Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme à Les Vans,

Le Président,
Jean-Marc MICHEL.

